

# DRC4548 – Droit des sûretés

Ivaylo Kraychev

Trimestre automne

## Description du cours

Titre I - Du gage commun des créanciers

Titre II - Les sûretés réelles

- Chap. I - Les priorités
- Chap. II - Les hypothèques
- Chap. III - Le droit de rétention

Titre III - La sûreté personnelle

- Le cautionnement

Ce cours comprend l'enseignement de notions élémentaires en matière de publicité des droits.

## Objectif du cours

Initier les étudiants aux garanties réelles et personnelles d'exécution de l'obligation.

## Méthode d'enseignement

Exposé magistral nécessitant des lectures préalables. Problèmes corrigés en classe.

## Méthode d'évaluation

- ✓ Un examen intra semestriel comptant pour **15 %** de la note finale, préjudiciable.
- ✓ Un examen final comptant pour **85%** de la note finale.

Ces examens sont à livre fermé. Seuls le Code civile du Québec et le Code de procédure civile non annotés sont autorisés.

## Principaux instruments de travail

Code civil du Québec, Code de procédure civile, le polycopié de cours, Boudreault, Marc, Les sûretés, 4e édition, Wilson & Lafleur, Chambre des notaires, Montréal, 2014